



La prime PTEM de 500€ sera versée en juin

Cette prime vient récompenser les personnes qui se sont **inscrites sur "Tous engagés en magasin"** et ceux qui ont été en magasin.



Elle est de **500€ maximum**, proratisée aux nombres de jours, de semaines travaillés.



Son **paiement est prévu pour juin**.



Elle concerne **130 personnes à la Proximité** qui sont allés en magasin ou sur entrepôt.



Cas particulier des personnes ayant exercé le même travail :

- ✚ Ces personnes ne sont pas éligibles (Conseillers de Franchise, Télévente. Service Commercial...)
- ✚ Pour la Télévente et le Service Commercial, ces derniers ne sont pas dans l'obligation de prendre des JRTT, CET.

Le SNEC regrette que cette prime ait été mise en place de façon unilatérale. Il déplore aussi que les conseillers de franchise, la Télévente et le service commercial soient oubliés malgré leur investissement sans faille.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27